

S'il a été établi à Pontault-Combault, vous pouvez demander cet acte en ligne.

Ne sont détenus au service accueil mutualisé que les actes d'état civil des personnes nées, mariées ou décédées à Pontault-Combault depuis moins de 100 ans.

La demande d'acte est gratuite. Nous vous informons que les demandes d'actes effectuées en ligne sont traitées par le service compétent dans les mêmes délais que les demandes effectuées par courrier.

Dans tous les cas, l'acte demandé sera envoyé par courrier postal à votre domicile. Dans l'intervalle, aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Pour réaliser la démarche en ligne :

[Je souhaite demande une copie ou un extrait d'acte de naissance](#) [1]

Pour les demandes par courrier, merci d'indiquer :

- la nature de l'acte (naissances / décès / mariages),
- nom, prénoms de l'intéressé(e),
- date de naissance,
- noms et prénoms usuels des parents,
- lien de parenté entre le demandeur et l'intéressé(e),
- nom et prénom du demandeur,
- n° de la pièce d'identité du demandeur,
- le motif de la demande

Merci de joindre une enveloppe timbrée.

La délivrance de l'acte est gratuite.

Horaires & Coordonnées

Le service accueil mutualisé est ouvert : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le samedi de 8h30 à 11h45. Fermeture jeudi matin

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 47 07

URL de la source (modifié le 25/06/2019 - 09:18): <http://www.pontault-combault.fr/mairie/accueil-mutualise-pole-etat-civil/actes-detat-civil>

Liens

[1] https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/1729